

quelque hésitation, M<sup>me</sup> Guillemot se des-

saissit de la somme, et un mois ou trois semaines s'écoulèrent sans qu'il fut question de cette opération, qui paraissait exempte de toute fraude.

Le banquier consultant un jour ses livres, remarqua une somme de 30,000 fr., portée au compte de M. L. P... Il crut devoir lui écrire à ce sujet à Madrid, où il se trouvait alors, et reçut courrier par courrier une lettre dans laquelle on lui exprimait un vif étonnement de cet emprunt de 30,000 fr., que M. L. P... n'avait jamais songé à faire.

D'autres explications s'ensuivirent, et il devint de toute évidence que le banquier avait été victime des manœuvres d'un escroc, qui s'était servi, à cet effet, de têtes de lettres, au nom de M. L. P..., commandées par lui chez M. Bouserez, imprimeur à Tours, et de fausses signatures apposées tant sur les reçus que sur la lettre.

Bientôt certains indices firent porter les soupçons sur le sieur Méchin père, âgé de soixante ans, arpenteur à Châteaux-sur-Choisille. Cet homme fut interrogé et écrivit immédiatement au pénitencier de Tours, malgré les vives dénégations qu'il opposait à l'accusation dirigée contre lui.

Nous n'avons pas à nous occuper des faits que l'instruction a pu relever; mais voici un incident d'une haute gravité, et que nous ne pouvons passer sous silence.

Aujourd'hui mercredi, à neuf heures du matin, une détonation partie de la cellule du sieur Méchin, enfermé, comme nous l'avons dit, au pénitencier de Tours, attira l'attention des gardiens. On pénétra dans la cellule, et on trouva l'inculpé étendu sans mouvement sur les dalles. Il s'était tiré près de la tempe un coup de pistolet; l'arme avait été chargée avec une pointe qui s'était engagée de toute sa longueur dans sa tête. On fit venir en toute hâte M. Haime, médecin des prisons, pour donner des soins au blessé. La pointe put être retirée de la plaie, et l'inculpé ne tarda pas à reprendre connaissance.

La blessure est grave, et on ne sait pas encore quelles pourront en être les conséquences.

Malgré toutes les recherches faites jusqu'ici, il a été impossible de découvrir où et comment l'inculpé s'est procuré l'arme avec laquelle il a essayé de se donner la mort.

— On écrit de Montpellier à la *Gironde* de Bordeaux :

Un des événements les plus saillants de la semaine dernière, dans notre ville, a été le jugement d'un jeune officier français qui a obtenu dans quelques mois un grade supérieur dans l'insurrection polonoise. C'est samedi dernier, 16 janvier, que le sous-lieutenant Didier comparait devant le conseil de guerre de la 2<sup>e</sup> division militaire.

Le 8 décembre, il était encore dans les environs de Tarnopol, sur les limites de Volhynie, où il remplissait les honorables, mais dangereuses fonctions d'inspecteur des corps d'armées de la frontière. Ce jeune et brave militaire était dans une position tout exceptionnelle. Il avait quitté la France au mois d'avril dernier, après avoir adressé au ministère une démission qui était d'ailleurs parfaitement régulière. Cette démission était restée entre les mains du colonel, qui n'avait pas jugé convenable, dans l'intérêt de Didier, de l'envoyer au ministère de la guerre. Didier était donc parti sans connaître en rien le sort réservé à sa démission.

Dès les premiers jours d'avril, il faisait partie du corps de Rochebrun, et commençait une série de campagnes qui ne lui ont permis d'apprendre qu'à la fin de novembre la situation singulière qui lui était faite et le jugement par contumace qui l'avait condamné, le 3 octobre dernier, à cinq mois de prison pour absence illégale de son régiment.

C'est alors qu'il prit, à Tarnopol, la résolution non moins héroïque que celle qui l'avait amené en Pologne, de retourner en France, pour y faire annuler un jugement qui faisait tache dans ses états de service.

L'audience a offert un grand intérêt. Il s'agissait tout d'abord de faire admettre l'opposition de Didier, qui n'était plus dans les délais légaux. Cette question de procédure a été vivement débattue et résolue par l'unanimité du conseil en faveur du brave sous-lieutenant. Quant à la question principale, Didier se retranchait énergiquement derrière sa bonne foi. Il n'avait pu prévoir que sa démission serait arrêtée et n'arriverait pas au ministère, d'autre part, il avait ignoré l'existence d'un jugement rendu contre lui jusqu'au jour où il avait considéré comme un devoir de venir se constituer prisonnier à Montpellier et cela en traversant la Gallicie entière au péril de sa vie et de sa liberté.

Didier a fait successivement partie des corps de Miniewski, de Wisowsky et de Lelewel. Il a été trois fois arrêté par les Autrichiens, et, en dernier lieu incarcéré à Ollmütz.

Le public attendait avec une vive émotion la décision du conseil, et la satisfaction a été unanime quand le président a prononcé l'acquiescement de l'ex-lieutenant colonel de l'armée nationale polonoise.

prescriptions du Code.

L'instituteur, secrétaire de la mairie, venait d'opérer la transcription et collationnait à haute voix, suivant sa coutume, ce qu'il venait d'écrire, lorsqu'il eut prononcé ces mots : « décès de Pierre Brindel, » un présent formidable, articulé d'une voix de stentor, retentit à ses oreilles, et un jeune gaillard aux formes athlétiques et portant l'uniforme militaire se présenta devant lui.

— Que veux-tu ! demande le plumeux au nouveau venu.

— N'avez-vous pas appelé Pierre Brindel ?

— En effet, j'ai prononcé ces deux noms.

— Eh bien, Pierre Brindel, c'est moi.

— Toi, Pierre Brindel ! lui répond le secrétaire, qui se croit l'objet d'une indécente mystification.

— Mais sans aucun doute !

— Ne le... de Jean et de Marie Lestond.

— Parfaitement.

— Eh bien, alors, si tu es l'individu que concerne cet acte, tu es entré à l'hôpital de... le 13 décembre dernier.

— C'est de la plus rigoureuse exactitude.

— *Mortuus es le 25 et sepultus le lendemain*, ainsi que cela est dûment constaté. Par conséquent, tourne-moi les talons, regagne ton trou et... *requiescat in pace*.

— Ah ça ! mais, reprend le jeune homme, que signifie ce tas de balivernes que vous venez de me conter ? ventriveau ! ai-je donc l'air d'un Lazare ? Cet acte ne sait ce qu'il dit.

— Apprenez, lui dit le secrétaire, que les actes de l'Etat-civil ne déraisonnent jamais.

— Mais, mon bon maître, quelques années loin du pays et quelques centimètres de moustaches ont-ils à ce point altéré mon physique, que je sois devenu méconnaissable à vos yeux ? Interrogez vos souvenirs, examinez-moi bien, et vous trouverez devant vous l'un de vos anciens élèves qui vous a joué plus d'un tour. Que diable ! les morts ne reviennent pas.

— On a de nouveaux détails sur la catastrophe épouvantable arrivée à Santiago le 8 décembre dernier. Le nombre exact des personnes brûlées est de 1700.

Parmi les victimes, plus de 500 appartiennent à la première société. La plus grande partie se compose de jeunes filles âgées au plus de 15 à 20 ans, il y a des mères qui ont succombé avec cinq de leurs filles. Plusieurs maisons ont été scellées par ordre de la police, tous leurs habitants ayant péri.

L'église de la Compagnie était un vaste temple de trois nefs, mesurant près de 90 mètres de fond sur 25 de front, situé de nord à sud de manière que son entrée était au sud, son grand autel s'appuyant au mur septentrional de l'église. La nef du centre était élevée et spacieuse, mais son toit, construit seulement depuis quinze ans, se composait d'épaisses boiseries peintes à l'huile. Le seul était embarrassé comme celui des autres églises du pays par des bancs à dossier, et les nefs latérales étaient en plus obstruées par des murailles de renfort, soutenant les arcades crevassées depuis le tremblement de terre de 1730, ce qui rendait cette partie de l'église obscure et étroite. De ce défaut l'architecture, il résultait que la porte principale de la nef du centre donnait seule un facile accès, les deux autres portes latérales étant fermées et ayant seulement de chaque côté une petite porte demi-ouverte et obstruée aussi par une contre-porte, de manière qu'en réalité, le public n'avait que l'entrée principale de la nef du centre pour unique sortie.

Le président du Chili avec l'archevêque de Santiago a signé le décret ordonnant la démolition des ruines du temple incendié.

— Samedi soir, le public et les acteurs du théâtre Adelphi, de Birmingham, ont intercédé dans la revue pantomime de l'année une scène bouffonne qui n'était pas prévue par le programme.

Les surnuméraires, figurants et choristes du théâtre, n'ayant pas été payés depuis plusieurs semaines, s'étaient mis en grève. La représentation alla donc clopocloper, et le public finit par se fâcher, quoiqu'il eût bien ri lorsque le clown était venu lui annoncer, avec les contorsions et les grimaces traditionnelles, que le personnel secondaire ne voulait pas travailler, parce qu'il n'avait pas touché un sou de son salaire. Le directeur dut venir, devant la rampe, balbutier des excuses, entre-coupees par les démentis et les jazzi du clown. Son intervention ne fit qu'augmenter la confusion; les apostrophes, puis bientôt les projectiles, les pommes, les débris de banquettes pleuvaient des galeries du cintre sur la scène.

Puis une voix ayant interpellé le clown : — Combien d'argent as-tu reçu ?

Celui-ci tira de sa poche un shilling : — Voilà tout ce que j'ai, dit-il.

Alors, d'une des stalles de parterre, on lui jeta une pièce d'argent. Ce fut comme un signal : les pièces blanches et les sous lancés de tous côtés vinrent tomber sur les planches, et les acteurs se mirent à les ramasser. Les figurants et les garçons de théâtre se précipitèrent sur la scène, criant et bousculant, se pour prendre leur part de cette bienheureuse ondée. Même tapage dans le parterre, où allaient rouler les sous mal lancés.

Tout à des bornes, même le tumulte; lorsque le populaire de Birmingham fut épuisé de cris et de tapage, il quitta le théâtre et alla reporter le bruit et la confusion dans la rue, devant la sortie des acteurs, où les employés faméliques du théâtre s'étaient amassés, refusant de s'en aller avant que le directeur les eût payés. Ils ne se retirèrent que fort avant dans la nuit.

— Il existe à Crète, petite ville du Tyrol, une coutume singulière qui consiste à reconnaître un roi des pauvres. On nomme roi des pauvres un homme qui travaille toujours, ne peut rien économiser, mais qui n'a pas de dettes, et qui jouit d'une grande réputation d'honnêteté. Le roi des pauvres étant mort dernièrement, on lui a fait un convoi funèbre modeste, mais honorable, et on lui a nommé un successeur dont la proclamation a donné lieu à une fête populaire.

On l'a conduit dans une vieille voiture à une place ou sur une plate-forme supportant une table et une chaise vermoulus, on lui a servi un maigre repas arrosé d'eau-de-vie. On lui a donné lecture du testament de son prédécesseur, rédigé en termes comiques; puis on l'a mené, suivi d'un cortège de gens en haillons, dans tous les cabarets dont les propriétaires lui ont donné à boire gratis.

— Les Américains, dont l'esprit audacieux et inventif s'est traduit ces temps-ci par la création de nouveaux engins de guerre, songent néanmoins au bien-être et au confort. La compagnie du chemin de fer Erie vient de livrer à la circulation un wagon de nuit d'une magnificence et d'une grandeur extraordinaires. Ce wagon a 60 pieds de long sur 11 de large et peut contenir 60 voyageurs. Il est partagé en trois compartiments complètement indépendants les uns des autres, et chacun d'eux est éclairé par un lustre d'un beau travail. Des lits sont disposés pour les voyageurs, et chaque lit est renfermé dans une alcôve pourvue de rideaux. A chaque extrémité du wagon se trouvent de magnifiques cabinets de toilette. La compagnie se propose de pourvoir toute la ligne de semblables voitures en quantité suffisante pour toutes les personnes prenant le train de nuit.

ORIGINE DU TIMBRE-POSTE.

La nouveauté en science, en industrie, voire en administration, est bien plus rare qu'on ne pense.

L'Angleterre, par exemple, se vante d'avoir inventé les timbres-postes, et l'Angleterre n'a fait que ressusciter et approprier au goût du jour et selon les besoins de l'époque, une vieille mesure que l'administration française avait, à tort, je l'avoue, laissée tomber en désuétude.

Voici en effet ce qu'on lit dans un règlement de 1653 :

« On fait à savoir à tous ceux qui voudront écrire d'un quartier de Paris à un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires seront fidèlement portés et dignement rendus à leur adresse, et qu'ils en auront promptement réponse, pourvu que lorsqu'ils écriront, ils mettent avec leurs lettres un billet qui portera *port payé*, parce que l'on ne prendra point d'argent; lequel billet sera attaché à ladite lettre, ou mis autour de la lettre, ou passé dans la lettre, ou en toute autre manière qu'ils trouveront à propos, de telle sorte néanmoins que le commis le puisse voir et l'oster aisément.

Chacun étant adverty que nulle lettre ny réponse ne sera portée qu'il n'aye avec celle un billet de port payé dont la date sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé, à quoy il ne faudra manquer si l'on veut que la lettre soit portée.

Le commis général qui sera aupalais vendra de ces billets de port payé à ceux qui en voudront avoir, pour le prix d'un sou marqué, et non plus, à peine de concession; et chacun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira, afin que, lorsqu'on voudra écrire, l'on ne manque pas pour si peu de chose à faire ses affaires.

L'acquisition de billets se fait au palais, chez les tourières des convents, chez les portiers des collèges et communautés, et chez les geôliers des prisons. Le prix de chacun d'eux est d'un sou tapé, et les solliciteurs sont avertis de donner quelque nombre de ces billets à leurs procureurs ou à leurs clercs, afin qu'ils les puissent informer à tous moments de l'état de leurs affaires, et leurs pères à leurs enfants qui sont au collège ou en religion, et les bourgeois à leurs artisans.

Les commis commencent à aller et porter les lettres le 8 août 1653. On donne ce temps, afin que chacun aye le loisir d'achepter les billets.

D'autre part, Pélisson raconte qu'en 1653; « Un maître des requêtes, nommé de Vélayer, avoit obtenu un privilège, ou don du roy, pour pouvoir seul établir des boîtes dans divers quartiers de Paris; avoit ensuite établi un bureau au palais, où on venoit, pour un sou pièce, certains billets imprimés et marqués d'une marque que lui estoit particulière. Ces billets ne contenoient autre chose : *Port payé le... jour du mois de... l'an 1653 ou 1654*. Pour s'en servir, il falloit remplir le blanc de la date du jour ou mois auquel vous escriviez, et, après cela, vous n'aviez qu'à entortiller ce billet autour de celui que vous escriviez à votre ami, et le faire jeter dans la boîte. Il y avoit des gens qui avoient ordre de l'ouvrir trois fois par jour, et de porter les billets où ils s'adressoient. Outre le billet de port payé qu'on mettoit sur la lettre pour la faire partir, celui qui escrivait avoit soin, s'il vouloit avoir réponse, d'envoyer un autre billet de port payé renfermé dans sa lettre. »

BULLETIN FINANCIER.

3 février 1864.

Le marché est toujours sous l'influence exclusive des événements politiques.

Le grand sujet de préoccupation pour nos spéculateurs est l'attitude que va prendre l'Angleterre.

En général, on paraît croire que, dans cette occasion comme dans l'affaire de Pologne, l'action du gouvernement anglais se bornera à des paroles, et c'est ce qui explique la tenue, en somme assez ferme, du marché.

Les consolidés anglais ont repris de 1/4, mais la cote de Vienne est assez mauvaise.

Les affaires ont beaucoup d'animation. La Bourse est ferme en clôture.

SERVICE DES POSTES.

Le public est prévenu de nouveau que les réclamations de toute nature qui concernent le service des postes, doivent être adressées soit à M. le directeur général à Paris, soit à M. l'inspecteur des postes, chef de service, rue Voltaire, 22, à Lille, qui, seul, dans le département, a qualité pour en connaître et y donner la suite qu'elles comportent.

Prix des huiles à Lille, le 2 février.

Colza. l'hect. 84 » » »  
Idem étrangères. » » » » »  
Oilette bon goût. » » » » »  
Cameline. » » » » »  
Chanvre. » » » » »  
Lin du pays. » » » » »  
Id. étrangères. » » » » »  
Huile épurée pour quinquet 90 » » »  
Id. pour réverbères. » » 88 » » »

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 2 février 1864.

Esprit 3/6 Montpellier. l'hect. 57 » » »  
3/6 betterave fin. id. 76 » » »  
3/6 mélas. ind. id. 54 » » »  
3/6 fin de grains. id. 54 » » »  
3/6 de riz. id. 40 » » »  
Genièvre. id. 40 » » »  
Anis. id. 33 » » »

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 2 FÉVRIER.		DU 3 FÉVRIER.	
	PREMIER COURS	DEUXIÈME COURS	PREMIER COURS	DEUXIÈME COURS
3 0/0 compt.	66	65 90	66	66 20
Dito fin cour.	66 20	66 20	66 20	66 25
4 1/2 0/0 cpt.	95 20	95 20	95 20	95 05
Dito fin cour.	95	95	95	95
Oblig. Trésor	440	440	440	440
Banq. de France	3280	3272 50	3275	3275
Crédit foncier	1280	1280	1285	1282 50
Estamp. cpt.	1210	1215	1200	1250
Dito fin cour.	1210	1215	1185	1185
De nouv. cpt.	780	780	785	785
Dito fin cour.	785	780	785	785
Cré. mobilier	985	982 50	982 50	990
comptant.	985	980	987 50	985
Dito fin cour.	985	980	987 50	985
comptoir nat.	785	780	785	785
comptant.	785	780	785	785
Dito fin cour.	785	780	785	785
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	985	982 50	985	991 25
Dito fin cour.	980	980	985	992 50
Nord. compt.	940	940	937 50	938 75
Dito fin cour.	940	940	942 50	945
Est. comptant.	478 75	478 75	480	478 75
Dito fin cour.	475	472 50	475	475
Paris - Lyon				
Méditer. cpt.	917 50	915	887 50	882 50
Dito fin cour.	917 50	915	887 50	882 50
Midi. compt.	642 50	635	640	645
Dito fin cour.	637 50	640	646 25	645
Ouest. compt.	510	519	510	515
Dito fin cour.	510	519	510	515
Genève. compt.	485	485	485	483 75
Dito fin cour.	485	485	485	483 75
Ardenne. cpt.	453 75	453 75	455	455
Dito fin cour.	453 75	453 75	455	455
Alger compt.				

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DEPOT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 75

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 2<sup>e</sup> id., 1 fr. 60

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre de 80 kilogrammes, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

MOYEN (dit tout-venant) 3<sup>e</sup> id., 1 fr. 55

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.